

COMMUNE DE MOULINS-LES-METZ
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VINGT-CINQ FEVRIER DEUX MILLE VINGT-CINQ à 20 H 00

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

Nombre des Membres
en fonction : 29

Nombre des Membres qui ont
assisté à la séance : 18

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 20

Convoqués le :
18/02/2025

Etaient présents : Madame Claudie FUZEWSKI, Madame Bernadette LAPAQUE, Madame Armelle CHAMPLON, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Madame Maryse GLEMET, Monsieur Romuald DUDA, Monsieur Léo KANNY, Adjoint au Maire. Madame Monique SCHALLER, Madame Dominique LANCERON, Madame Pascale HOLLE, Madame Valérie BOHR, Monsieur Michel SCHALLER, Monsieur Michel LUTZ, Madame Nadège DRISSI, Monsieur Laurent PERRIN, Madame Michelle WIBRATTE, Monsieur Yann MAUCOURT, Conseillers Municipaux.

Etaient absents : Madame Jeannine BILLOTTE, Madame Rachel NICOLAS, Monsieur Frédéric RENAUDAT, Madame Virginie GELLENONCOURT, Monsieur Farès CHABI, Madame Vanessa CARRARA, Monsieur Clément CONROUX.

Etaient excusés : Monsieur Francis GUEHERY, Monsieur Michel LEICK.

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Marc PINAULT, Adjoint au Maire, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean BAUCHEZ

Monsieur Jean-Yves BEGUE, Conseiller Municipal, ayant donné pouvoir à Monsieur Romuald DUDA

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas POIRIER

=====

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 10 DECEMBRE 2024 :
approuvé à l'unanimité.

=====

COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE

- ✓ 2024-13-Marché à procédure adaptée n°03/2024/MLM – Elagage et abattage d'arbres sur le territoire de Moulins-lès-Metz.
- ✓ 2024-14-Marché à procédure adaptée n°04/2024/MLM – Service d'impression et de livraison de supports de communication.
- ✓ 2025-01-Signature de la convention relative à l'intervention d'accompagnements d'élèves en situation de handicap (AESH) sur le temps de pause méridienne dans le premier degré.
- ✓ 2025-02-Acceptation d'un remboursement d'une indemnité différée à la suite de dommages.

=====

POINT 2025-01- Aide et Solidarité pour Mayotte

Rapporteur : Jean BAUCHEZ

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

VU l'urgence de la situation,

Suite au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte le 14 décembre 2024, l'Association des Maires de France (AMF), en partenariat avec la Protection Civile, la Croix Rouge, France Urbaine, l'Association Nationale des Elus des Littoraux (ANEL) et l'Union Nationale des Centres Sociaux d'Action Sociale (UNCCAS), a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus.

Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

COMMUNE DE MOULINS-LES-METZ
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VINGT-CINQ FEVRIER DEUX MILLE VINGT-CINQ à 20 H 00

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Moulins-lès-Metz tient à apporter son soutien et sa totale solidarité à la population de Mayotte par un don à la Protection Civile.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

CONTRIBUE à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, en faisant un don de :

- 5.000,00 € à la Protection Civile dont le siège social est situé : TOUR ESSOR, 14 RUE SCANDICCI, 93500 PANTIN ;

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2025,

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

POINT 2025-02- Convention de mise à
disposition dans le cadre du séjour pour les adolescents
à Xonrupt-Longemer – été 2025

Rapporteur : Léo KANNY

La commune de Moulins-lès-Metz propose, par le biais de ses Animations Ados, un séjour estival qui aura lieu du dimanche 6 juillet 2025 au vendredi 18 juillet 2025 au camping « Domaine de Longemer » à XONRUPT-LONGEMER (88400).

Dans le cadre d'un partenariat liant la Ligue de l'Enseignement de la Moselle – FOL 57 et la commune de Moulins-lès-Metz, il est envisagé de mettre à disposition Monsieur Antonin TAITE en qualité de directeur du séjour pour une durée de 14 jours à compter du samedi 5 juillet 2025. L'agent sera également mis à disposition lors de séminaires afin de préparer le séjour et d'en faire un bilan.

Une convention reprenant toutes les conditions et les engagements de chacune des parties a été rédigée. Elle reprend notamment :

ARTICLE 6 - REMBOURSEMENT DE LA RÉMUNERATION

« La Ligue de L'Enseignement rembourse à la commune de Moulins-lès-Metz cette mise à disposition sur présentation de facture de cette dernière.
Ce remboursement est effectué au prorata de la quotité de travail correspondant à la mise à disposition sur la base du forfait du salaire du directeur de colonie de la FOL 57 soit 2.140,00 € (cf. document ci-annexé) ».

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention et ses annexes ci-annexées,

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

SEANCE DU VINGT-CINQ FEVRIER DEUX MILLE VINGT-CINQ à 20 H 00

POINT 2025-03- Tarifs activités Animations Ados :
Séjour Vosges sous Tente – été 2025

Rapporteur : Léo KANNY

La commune de Moulin-lès-Metz propose un séjour du dimanche 6 juillet au vendredi 18 juillet 2025 inclus à Xonrupt-Longemer (88400), au camping « Domaine de Longemer » en partenariat avec Vacances Pour Tous de la Ligue de l'enseignement.

Ce séjour est ouvert aux jeunes âgés de 12 ans ou de moins de 12 ans s'ils sont scolarisés au collège et jusqu'à 17 ans révolus.

La capacité d'accueil est de 10 jeunes, accompagnés par l'agent de la commune en charge des animations ados, pour un coût total de 13.600,00 €. Le budget prévisionnel prend en compte la prestation complète du séjour (transport, hébergement, activités, alimentation) ainsi que la masse salariale de l'agent.

Ces animations sont ouvertes aux enfants résidant à Moulin-lès-Metz, scolarisés dans les établissements scolaires moulinois ou ayant une filiation directe (parents, grands-parents) résidant à Moulin-lès-Metz et sur présentation d'un justificatif.

Les enfants dont l'un des deux parents réside à Moulin-lès-Metz bénéficieront du tarif moulinois. Dans tous les autres cas, les tarifs non-moulinois seront appliqués.

Les conditions suivantes sont établies selon les modalités d'application des tarifs en fonction du Quotient Familial telles que définies par délibération du Conseil Municipal du 25 avril 2023.

Tarifs en euros	Moulinois			
	1501 et +	1201 et +	601 à 1200	0 à 600
Séjour 2025	755,00 €	739,90 €	664,40 €	528,50 €
Acquittement échelonné (en 5 versements maximum)	151,00 € /	147,98 € /	132,88 € /	105,70 € /
	151,00 € /	147,98 € /	132,88 € /	105,70 € /
	151,00 € /	147,98 € /	132,88 € /	105,70 € /
	151,00 € /	147,98 € /	132,88 € /	105,70 € /
	151,00 €	147,98 €	132,88€	105,70€
Acquittement échelonné (en 4 versements)	188,75 € /	184,97 € /	166,10 € /	132,12 € /
	188,75 € /	184,97 € /	166,10 €	132,12 € /
	188,75 € /	184,97 € /	166,10 €	132,12 € /
	188,75€	184,99 €	166,10 €	132,14 €
Acquittement échelonné (en 3 versements)	251,66 € /	246,63 € /	221,46 € /	176,16 € /
	251,66 € /	246,63 € /	221,46 € /	176,16 € /
	251,68 €	246,64 €	221,48 €	176,18 €
Acquittement échelonné (en 2 versements)	377,50 € /	369,95 € /	332,20 € /	264,25 € /
	377,50 €	369, 95 €	332,20 €	264,25 €

SEANCE DU VINGT-CINQ FEVRIER DEUX MILLE VINGT-CINQ à 20 H 00

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

Nombre des Membres
en fonction : 29

Nombre des Membres qui ont
assisté à la séance : 18

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 20

Convoqués le :
18/02/2025

Tarifs en euros	Non Mouloinois			
	1501 et +	1201 et +	601 à 1200	0 à 600
Séjour 2025	981,50 €	961,87 €	863,72 €	687,05 €
Acquittement échelonné (en 5 versements maximum)	196,30 € /	192,37 € /	172,74 € /	137,41 € /
	196,30 € /	192,37 € /	172,74 € /	137,41 € /
	196,30 € /	192,37 € /	172,74 € /	137,41 € /
	196,30 € /	192,37 € /	172,74 € /	137,41 € /
	196,30 €	192,39 €	172,76 € /	137,41 € /
Acquittement échelonné (en 4 versements)	245,37 € /	240,46 € /	215,93 € /	171,76 € /
	245,37 € /	240,46 € /	215,93 € /	171,76 € /
	245,37 € /	240,46 € /	215,93 € /	171,76 € /
	245,39 € /	240,49 € /	215,93 € /	171,77 € /
Acquittement échelonné (en 3 versements)	327,16 € /	320,62 € /	287,90 € /	229,01 € /
	327,16 € /	320,62 € /	287,90 € /	229,01 € /
	327,18 €	320,63 €	287,92 €	229,03 €
Acquittement échelonné (en 2 versements)	490,75 € /	480,93 € /	431,86 € /	343,52 € /
	490,75 €	480,94 €	431,86 €	343,53 €

A noter que les familles peuvent éventuellement bénéficier d'une « Aide au 1^{er} départ » de 80,00 € de la part de la Jeunesse en Plein Air. Il est demandé aux familles concernées un reste à charge d'au moins 50,00 €.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE les tarifs ci-dessus,

PRECISE que les familles qui ne s'acquittent pas de ces participations dans les délais impartis ne pourront en aucun cas inscrire leurs enfants au séjour.

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

POINT 2025-04- Débat d'orientations budgétaires 2025

Rapporteur : Monsieur le Maire

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « Notré » impose que « *dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique* ».

COMMUNE DE MOULINS-LES-METZ
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VINGT-CINQ FEVRIER DEUX MILLE VINGT-CINQ à 20 H 00

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

Nombre des Membres
en fonction : 29

Nombre des Membres qui ont
assisté à la séance : 18

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 20

Convoqués le :
18/02/2025

Monsieur le Maire : le débat est ouvert.

Laurent PERRIN : Quand aura lieu la fin des travaux de passage à cent pour cent d'éclairage public en LED ?

Nicolas POIRIER : les travaux doivent être achevés courant 2025. La société ELRES, titulaire du marché public, précisera prochainement le planning prévisionnel de cette opération.

Monsieur le Maire : Les axes de travail dans le domaine de l'investissement, c'est un programme ambitieux et réaliste parce qu'il faut le temps pour réaliser tout ce qu'on prévoit et ne pas surendetter la commune. Nous n'avons pas prévu d'emprunts cette année.

Bernadette LAPAQUE : Evoquant les travaux de l'école VERLAINE : ils sont bien avancés et devrait être achevés courant du printemps. Le déménagement dans les classes se ferait donc dans le courant de l'été. C'est ce qui a été annoncé au Conseil d'Ecole d'hier.

Monsieur le Maire : Vous avez aussi tous les travaux de réhabilitation sur les équipements du tennis de la Saussaie, les travaux de la charpente de l'Eglise Centre. Nous allons essayer d'engager une rénovation des façades de l'Eglise centre. Nous sommes dans le cadre d'opération de renouvellement du territoire sur tout Centre, du Vieux Pont jusqu'en haut de la rue de la Mairie, et ce en collaboration avec la Métropole. Sont prévus aussi la mise en conformité de certaines aires de jeux, le réaménagement des espaces verts et notamment de l'espace du Lavoir à Moulines-Centre.

En matière d'économie d'énergie, la Commune envisage d'optimiser la gestion du chauffage des bâtiments et équipements municipaux.

Laurent PERRIN : Si une commune ne veut pas investir dans le Gymnase Camus, est-il possible de faire sans elle ou la faire payer ?

Monsieur le Maire : Non, c'est impossible. La réalisation des travaux est conditionnée par un accord unanime des Communes membres du syndicat intercommunal de construction de gestion du CES Albert Camus, conformément à ses statuts

Laurent PERRIN : Que faire si une commune ne participe pas à l'investissement ? Les usagers de cette commune ne rentrent plus dans les locaux ?

Monsieur le Maire : Impossible à faire sauf lorsque la sécurité sera en jeu. On sera obligé de fermer. Je vais écrire à Madame le Maire de Châtel-Saint-Germain, en qualité de Président du Syndicat.

Laurent PERRIN : Ce serait dommage qu'une commune seule pénalise les autres.

Monsieur le Maire : Ça ne peut fonctionner que si c'est à l'unanimité car aucune commune ne veut prendre la part de cette commune-là.

Valérie BOHR : La réhabilitation de la rue de Jouy, un jour ou jamais ?

Monsieur le Maire : J'aimerais bien qu'on puisse y travailler quand on refait la rue de Jouy. D'abord c'est une mission de la Métropole et il faut qu'on arrive à le faire en concertation avec Montigny-lès-Metz, qu'il y ait une continuité. C'est une grande réflexion à engager. Moulines possède davantage de places que Montigny à cet endroit-là. La réfection de la rue de Jouy date de 1989. Il y a des problèmes de stationnement, de sécurité, d'espaces verts. Il n'y a pas de terrains disponibles pour créer de l'offre complémentaire de stationnement.

SEANCE DU VINGT-CINQ FEVRIER DEUX MILLE VINGT-CINQ à 20 H 00

Claudie FUZEWSKI : Avant, il y avait une maison pour un stationnement. Maintenant dans une maison, il y a 2 ou 3 appartements avec plusieurs voitures et s'ajoutent des véhicules professionnels.

Monsieur le Maire : Rien ne permet d'interdire ces véhicules.

Laurent PERRIN : On peut verbaliser les véhicules utilitaires floqués avec le nom d'une entreprise. La ville de Dunkerque verbalise les véhicules floqués.

Monsieur le Maire : Dans le temps, les gens entraient chez eux avec leur véhicule personnel et laissaient le professionnel à l'entreprise. Aujourd'hui, cela se fait de moins en moins.

Valérie BOHR : Donc le projet ne sera jamais inscrit dans le budget ?

Monsieur le Maire : C'est la Métropole qui dispose de la compétence. Il existe d'autres projets de la Métropole, des objectifs qui nécessitent des travaux rapides de voiries : c'est le chemin de Préville qui se dégrade sérieusement. Il faut qu'on préserve l'espace, qu'on ait la possibilité, un jour peut-être, d'y installer une piste cyclable car il y a beaucoup de voitures et des enfants vont au collège. On a la rue de la Mairie qui est en mauvaise état, le bas de la rue de la Gare. Il y a aussi la rue privée derrière le centre commercial de Moulins-Saint-Pierre. Nous en reparlerons en commission des travaux.

Valérie BOHR : Je pensais, concernant rue de Jouy, que cela allait être fait car les bacs sont maintenant à l'abandon. On m'avait d'ailleurs dit, à l'époque, que ces bacs allaient être enlevés et qu'il y aurait des stationnements à la place.

Monsieur le Maire : Nous avons tenté de planter des choses dedans, mais cela ne marche pas. On a aussi conservé des bacs pour protéger la visibilité aux sorties des immeubles,

Valérie BOHR : Un jour, le projet rue de Jouy était inscrit au budget et puis cela s'est évaporé.

Monsieur le Maire : Maintenant, c'est une maîtrise de la Métropole. La Métropole travaillera en concertation avec Moulins évidemment. Mais il faut le faire en concertation avec Montigny aussi pour qu'il y est une continuité. Il faut penser aux piétons, aux stationnements, et il faut penser à une vraie piste cyclable. Ce qu'a fait Montigny, c'est une bande cyclable, ce n'est pas sécurisant. Mais, ils n'ont pas la place. Il était question un temps de faire passer une ligne Mettis à cet endroit. Ça provoquerait des problèmes, il n'y aurait plus de stationnements et les commerces en pâtiraient alors qu'on se doit de les soutenir.

Il y a aussi la rue privée derrière le centre commercial de Saint-Pierre. Chaque cellule commerciale est propriétaire. Monsieur Théobald avait commencé à travailler là-dessus en concertation avec les riverains de l'immeuble du Frontigny. Il y avait quatre personnes qui s'opposaient. Donc, cela n'a jamais pu se faire. Puis, c'est devenu de la compétence de la Métropole. La Métropole reste prudente quant à la reprise des voies privées identifiées dans la commune. Mais elle va travailler sur cette rue privée et sur l'espace de terrain vague contigu au square. Cela sera présenté lors de la prochaine commission des travaux.

Michel SCHALLER : Que s'est-il passé au stade de foot, la grille a été défoncée ?

Monsieur le Maire : Un usager a provoqué un sinistre, et s'est présenté en mairie pour régler le litige. Nous avons déclenché les assurances. Pour rappel, il est nécessaire de remettre en peinture les grilles et les entretenir. C'étaient les mêmes grilles qui fermaient le collège. Et le Département, finalement, les a remplacées par du grillage. Des devis sont en cours auprès d'entreprises pour externalisation.

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2025 sur la base du rapport annexé à la présente délibération.

COMMUNE DE MOULINS-LES-METZ
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VINGT-CINQ FEVRIER DEUX MILLE VINGT-CINQ à 20 H 00

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

Nombre des Membres
en fonction : 29

Nombre des Membres qui ont
assisté à la séance : 18

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 20

Convoqués le :
18/02/2025

POINTS DIVERS

Monsieur le Maire : La Chambre Régionale des Comptes procède actuellement au contrôle des comptes et de la gestion de la Commune sur la période 2019-2024. A l'issue de l'instruction la Commune sera destinataire d'un Rapport d'Observations qui sera devra faire l'objet d'une présentation et d'un débat en Conseil Municipal.

Monsieur le Maire : Je vous informe du prochain conseil municipal le 25 mars 2025 à 20h00 et de la commission des finances le 18 mars 2025 à 19h00. Cette dernière est consacrée uniquement à l'examen du budget primitif.

Est-ce que vous avez d'autres questions ou des points divers ?

Laurent PERRIN : Lors du dernier conseil d'école, on a parlé du déménagement de l'école maternelle. Les parents demandent s'ils peuvent aider au déménagement, voir si c'est possible avec les assurances.

Monsieur le Maire : Ça me paraît difficile, question de responsabilités. Mais si on a choisi l'été pour le faire, c'est qu'en plus du personnel technique, nous aurons l'aide des jeunes qui travaillent en supplément. De plus durant cette période, nous aurons plus de temps C'est très gentil de la part des parents. On verra quand on sera à la fin des travaux.

Bernadette LAPAQUE : Je tenais à vous dire, Monsieur le Maire, que tout le monde est ravi du travail qui a été fait sur la façade et demande que les petits bancs et les petites tables de la cour d'école subissent le même traitement selon le même format que la façade.

Monsieur le Maire : Maintenant il reste une partie de la façade qui n'est pas de la même époque, donc qui ne peut pas être traitée de la même façon. La partie la plus ancienne de l'école qui est la plus haute date des années 1930. Il y a de la pierre de Jaumont, notamment les tablettes et puis les pourtours, donc faut les maintenir et puis faire une couleur beige ou quelque chose comme ça. Un jour, il faudra qu'on s'occupe des autres parties, la partie perpendiculaire.

Michel SCHALLER : Justement à côté de la partie qui a été refaite, il y a un échafaudage qui a été remonté.

Monsieur le Maire : Il s'agit de la façade contiguë en cours de traitement.

Bernadette LAPAQUE : J'ai dit à l'école hier que le premier projet, c'est la réhabilitation de la partie qui avait été abîmée. Dans le linéaire, on s'est rendu compte qu'on avait ce bâtiment juste à côté avec un renforcement qui va bénéficier de peinture aussi. En examinant de près les finances et avec les enveloppes qui permettaient de faire encore un enduit sur cette façade, Monsieur le Maire a décidé qu'on pouvait continuer jusqu'au retour.

Monsieur le Maire : Ce que je voulais : on a des parties d'époques différentes, années 30 et année 60-70 donc on ne peut pas les traiter de la même façon. Ils sont en train de repeindre pour la cour soit quand même harmonieuse.

Plus aucune question diverse n'étant proposée, Monsieur le Maire clôt le Conseil Municipal à 21h20.

Le secrétaire de séance,
Nicolas POIRIER



Le Maire,
Jean BAUCHEZ



